



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Arrêté du 18 DEC. 2025 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-ESTEVE-JANSON

Le Sous-préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de SAINT-ESTEVE-JANSON ;

VU le courrier de démission de Mme Françoise TREILLES, déléguée du tribunal judiciaire et membre de la commission de contrôle de SAINT-ESTEVE-JANSON, en date du 9 septembre 2025 ;

VU l'acte de décès de Mme Sandrine DURAN, conseillère municipale et membre de la commission de contrôle de SAINT-ESTEVE-JANSON, en date du 19 novembre 2025 ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de SAINT-ESTEVE-JANSON en date du 19 novembre 2025 ;

VU la proposition du maire de SAINT-ESTEVE-JANSON en date du 10 décembre 2025 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer dans chaque commune les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 12 juillet 2023 est abrogé.

2505 .330 8 1

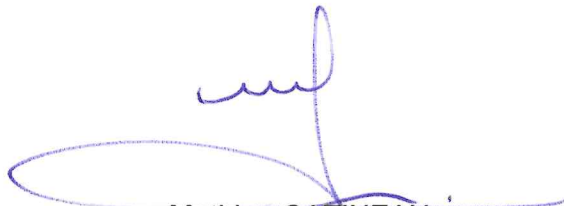
Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-ESTEVE-JANSON est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	LE GUILLOUX	Véronique
<i>Conseiller municipal suppléant</i>		
Délégué du TJ titulaire	FOREST	Nicole
<i>Délégué du TJ suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	BEGUE Née BAYADA	Marie-Louise
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

Article 3 : Le Sous-préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de SAINT-ESTEVE-JANSON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 18 DEC. 2025

Le Sous-préfet d'Aix-en-Provence



Mathieu GATINEAU